

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail *Progrès

Décret n° 2023-85 du 23 mars 2023
Portant élévation à titre exceptionnel et nomination
à titre normal dans l'ordre du mérite congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 tel que modifié par le décret n°2010-335 du 14 juin 2010 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de grand-croix ;

Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur ;

Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux ;

Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création et organisation du conseil des ordres nationaux ;

Vu le décret n°2009-126 du 23 avril 2009 portant attributions et organisation de la grande chancellerie des ordres nationaux.

DECRETE :

Article premier : Sont élevés, à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite congolais :

A la dignité de grand officier

Monsieur OKEMBA Henri
Madame DOUKAGA Destinée Hermella
Monsieur MBANI Marcel

Article 2 : Sont nommés, à titre normal, dans l'ordre du mérite congolais :

Au grade de commandeur

Monsieur MAKAYA DIT MACKAILL Fernand Arsène Marie Charles
Monsieur MBAYA Bonaventure
Monsieur SITTA David Désiré

Au grade d'officier

Monsieur AYESSA Franck Elvis Alexis
Monsieur NOTE Didace Hygin Sabin
Monsieur ILOY Brice Ruffin
Madame NZIKOU née IONITA Daniela

Au grade de chevalier

Monsieur MONGO DZON Cyriaque Magloire
Monsieur KIONGAZI Longin Gérard
Monsieur DINGA Charles Justin

Article 3 : Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables pour les élévations à titre exceptionnel.

Article 4 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Congo.

2023-85 Fait à Brazzaville, le 23 mars 2023



Denis SASSOU-N'GUESSO. -